

Soutien des munitions

Septembre 2012

Association “soutien des munitions” (ASM)

L'Association “soutien des munitions” se compose de 21 pays membres de l'OTAN : la Belgique, le Canada, la République tchèque, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. La Finlande et la Suède, pays du Partenariat pour la paix (PPP), en sont des États associés.

L'adhésion à l'ASM donne accès à une gamme complète d'activités de soutien des munitions : achat, démilitarisation et services techniques.

L'objectif consiste à acheter davantage de fournitures et de services dans le domaine des munitions, au moyen des fonds disponibles, en regroupant les besoins et en faisant jouer la concurrence.

La NSPA est chargée de gérer et de fournir un soutien technique, contractuel et financier au titre de l'approvisionnement, de la démilitarisation et des services techniques liés aux munitions.

Le soutien que la NSPA fournit au titre des munitions est proposé dans le cadre de l'adhésion à l'ASM, ce qui offre les avantages suivants :

- tous les industriels situés dans les pays membres ont accès aux marchés de l'association ;
- les matériels ou services ne pouvant être obtenus dans les pays membres peuvent être achetés ailleurs ;
- les coûts administratifs de ce soutien font l'objet d'une imputation annuelle à parts égales. Chaque membre retire un avantage direct d'un accroissement de son activité.

Projets de démilitarisation de munitions

- Élaboration des cahiers des charges
- Mise au point des dossiers de données techniques et logistiques connexes
- Évaluation des offres
- Attribution des marchés
- Suivi des marchés.

Acceptation de services mutuels d'assurance officielle de la qualité réalisés conjointement avec le représentant des services d'assurance officielle de la qualité des pays parties aux marchés, qui valide les certificats de destruction et les factures.

Les activités des représentants des services d'assurance officielle de la qualité sont régies par l'accord de normalisation (STANAG) n° 4107 de l'OTAN.

NSPA_Ammunition Support_FR_02Oct2012



Services techniques “munitions”

Services de soutien portant sur l'ensemble des besoins liés aux munitions.

Activités récentes :

- révision de manuels de vérification de munitions en phase d'exploitation pour l'artillerie et le génie ;
- mise en place d'une installation d'élimination de munitions pour répondre aux besoins d'un pays en matière de démilitarisation.

Achat de munitions

Service complet d'achat de munitions fondé sur l'attribution du marché au soumissionnaire moins-disant dont l'offre est conforme.

Compétences en matière de passation de marchés et savoir-faire propre dans le domaine des munitions utilisées dans l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine.

■ Soutien mutuel d'urgence (SMU)

Pour satisfaire les demandes de priorité élevée ou urgentes sans coûts administratifs supplémentaires.

Des informations sur la procédure SMU sont fournies dans les directives fonctionnelles n° 221 et 222 du NSPO.

■ Redistribution de stocks

Il est possible de demander une assistance pour redistribuer entre pays membres des fournitures en excédent ou devenues sans emploi.



Notre force

- Regroupement des besoins
- Jeu de la concurrence internationale
- Économies d'échelle
- Service des clients
- Centralisation des activités
- Compétences internationales et savoir-faire propre